

ARRETE PORTANT CONSTITUTION DE
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A
DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections aux commissions administratives paritaires au 8 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 23 mai 2022 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics par catégorie,

Vu l'arrêté du Président du 25 mars 2022 fixant les effectifs au 1^{er} janvier 2022 relevant des CAP,

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires

- Monsieur Alain LECOINTE, Maire de Brûlain, Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Monsieur Roland MORICEAU, Maire de Sainte Gemme
- Madame Maryse CHARRIER, Adjointe au Maire d'Airvault
- Madame Sylvie COUSIN, Vice-Présidente de la Communauté de communes Mellois en Poitou – Adjointe au Maire de Celles-sur-Belle
- Madame Laurence VIOLLEAU, Adjointe au Maire de Vouillé

Suppléants

- Monsieur Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais – Maire de Cerizay
- Madame Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Maire déléguée de Oiron
- Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au Maire de Bressuire
- Monsieur Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan
- Monsieur Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet

Représentants du personnel :

Titulaires

- Madame Valérie SEGUIN, Educatrice de jeunes enfants à la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- Monsieur Joël FRADIN, Attaché Territorial à la Commune de Bressuire
- Madame Victoria SENELIER, DGS à la Commune de Saint Maixent L'Ecole
- Madame Estelle LACAYRELLE, DGS à la Commune d'Aigondigné
- Madame Roseline DE SAINT OURS, Attaché de conservation du patrimoine à la Communauté de communes du Thouarsais

Suppléants

- Madame Bernadette DORET-FOURNIER, Attaché principal au CCAS / EHPAD de Chauray
- Monsieur Thierry PAITRE, Attaché hors classe au CCAS-EHPAD de Prahecq
- Monsieur Jérôme LARQUIER, DGS à la Communauté de communes Haut Val de Sèvre
- Madame Christelle VERSABEAU, Attaché à la Communauté de communes Mellois en Poitou
- Madame Marie-Pierre DARCILLON-BERTADEAU, Attaché à la Commune d'Airvault
-

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des Deux-Sèvres,
- notifié à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A.

Fait à SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2022

Le Président,

Alain LECOINTE

Signé

Le Président,

– certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

– informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifie aux intéressés

Signature de l'Autorité territoriale

Transmis à la Préfecture le : 23 décembre 2022

Reçu en Préfecture le : 23 décembre 2022

Signé